



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B 3.10 et 3.11

Numéro de la demande : 2022-0987
Demande : (Nouvelle étiquette ou modification des étiquettes de produit – nouveaux mélanges en cuve et organismes nuisibles)
Produit : Herbicide Focus
Numéro d'homologation : 32292
Principe actif (p.a.) : 447 g/L de pyroxasulfone et 53 g/L de carfentrazone-éthyle
Numéro de document de l'ARLA : 3353940

Contexte

L'herbicide Focus est une formulation sous forme d'émulsion en suspension contenant 447 g/L de pyroxasulfone et 53 g/L de carfentrazone-éthyle. Son utilisation est homologuée pour la suppression des mauvaises herbes dans le maïs de grandes cultures, le soja, le blé d'hiver et de printemps, les lentilles, les pois de grande culture et les tournesols. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide Focus afin d'y inclure une liste des mauvaises herbes émergées supprimées au moment de l'application. Les autres modifications apportées à l'étiquette comprennent l'ajout d'un nouveau mélange en cuve avec l'herbicide Aim EC afin d'élargir le spectre des mauvaises herbes émergées supprimées, ainsi que des modifications générales de l'énoncé de l'étiquette et une réorganisation des renseignements.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations n'étaient pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements présentés aux fins d'examen comprenaient des données provenant d'essais en champ réalisés en petites parcelles et de justifications scientifiques.

Les renseignements confirment l'efficacité de l'herbicide Focus dans la suppression des

mauvaises herbes émergées au moment de l'application. Le mélange en cuve avec l'herbicide Aim EC pour élargir le spectre des mauvaises herbes émergées supprimées peut également être étayé en fonction des grilles de doses de l'herbicide Focus et de l'herbicide Aim EC. Toutes les autres modifications mineures de l'énoncé des étiquettes peuvent être étayées. Les modifications apportées à l'étiquette donneront aux producteurs une plus grande souplesse pour adapter les applications de l'herbicide Focus à leurs besoins particuliers.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour étayer l'ajout d'une liste des mauvaises herbes émergées supprimées au moment de l'application, ainsi que le mélange en cuve avec l'herbicide Aim EC sur l'étiquette de l'herbicide Focus.

Références

3327317 2022, FOCUS Herbicide (PCP No. 32292): Value Summary Add Control of Emerged Weeds, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9